

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA
GUADELOUPE****EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN****Séance du 10 Décembre 2019**

L'an deux mille dix neuf et le mardi dix décembre à dix-huit heures vingt neuf le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE, Maire.

Présents :

M. Jocelyn SAPOTILLE maire ; M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Clara RIGAH ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZE ; M. Lucien BEAUZOR ; adjoints au maire.

Mme Franceline YEPONDE ; M. Christian CITADELLE ; Mme Gladys BURAT ; M. Arthur MARICEL ; Mme Marie-Line JACQUET ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Lucette SAHAI ; M. Pierre ALBINA ; Mme Marianne BOURRIQUIS ; M. José CANEVY ; Mme Nadège PERMAL ; Mme Anick ARNASSALOM ; M. Saturnin FRANCILLONE ; M. Richard PROMENEUR ; M. Nicole VEREPLA Conseillers Municipaux.

Représentés :

M Yvon COMBES par Mme Gladys BURAT
Mme Christiane TREIL ALBON par Mme Marianne BOURRIQUIS
Mme Raphaëlle DAGONIA par M. José CANEVY

Absents :

Mme Manuela PETRO-METONY ; Mme Nadia MECHARLES ; M. José TORIBIO ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Franceline LAPIN – BEGARIN ; Mme Caroline PARIZE ; M. Florent TREIL

NOMBRE DE MEMBRES

| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la Délibération |
|--------------------------------------|----------------|---|
| 33 | 33 | 26 |

Date de la convocation**29 Novembre 2019****Date d'affichage de la délibération**

VOTE :

Adoptée par l'unanimité**DELIBERATION N°2019/11/86****ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT « ASSOCIATION
FANFARE DE LAMENTIN »**

L'association « FANFARE DE LAMENTIN » a pour objet de participer aux manifestations commémoratives nationales, communales, aux animations musicales diverses. Elle s'applique à promouvoir et faire perdurer les plus belles mélodies antillaises à travers de nombreux événements. Afin de pérenniser son action, elle souhaite rayonner davantage à travers les divers défilés notamment lors du défilé de la fête de Lamentin.

Dans le cadre de son activité, la « FANFARE DE LAMENTIN » sollicite donc de la ville une subvention de fonctionnement à hauteur de 4000,00 €(quatre mille euros) afin de procéder à l'acquisition de nouveaux instruments de musique et au renouvellement de ses uniformes.

Il est donc demandé au conseil municipal d'allouer une subvention de 4000€ à l'association la « FANFARE DE LAMENTIN ».

Le conseil Municipal

Considérant la demande de l'association « Fanfare de Lamentin » sollicitant la commune de Lamentin pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 4000,00€.

Considérant la politique d'accompagnement de la commune au monde associatif.

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'allouer une subvention d'un montant de 4000,00€ à l'association « Fanfare de Lamentin ».



ARTICLE 2- De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée par l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,



Jocelyn SAPOTILLE